

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 080724.037

OBJET : TARIFS SERVICES EXTRA-SCOLAIRES : CANTINE

L'An deux mille vingt-quatre, le 8 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LE POIZAT-LALLEYRIAT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LENSEL Bernard, Maire.

Etaient présents : Véronique MAYOT, Odile GOIFFON-COCHE, Philippe VION-DURY, Raphaël JACQUIOT, Christophe TISSERANT, Clara ALOMBERT, Alain RAYNAUD, Ludovic GHERARDI, Romain PERILLAT, Christine TRONCY, Samuel BECOT ;

Absents excusés : Gaël ALLOMBERT-GOGET (pouvoir à Ludovic GHERARDI), Bertrand VAILLOUD (pouvoir à Véronique MAYOT), Louis BERTHET-BONDET, Emmanuel ANDRE (pouvoir à Odile GOIFFON-COCHE),

Date de la convocation : 03/07/2024

Secrétaire de séance : Odile GOIFFON-COCHE

Madame Odile GOIFFON-COCHE, maire déléguée, explique au conseil municipal que :

- le fournisseur a révisé ses tarifs à la hausse des repas à compter du 1^{er} septembre 2024 du fait des augmentations sur les denrées alimentaires, les fluides (électricité) et les carburants.
- qu'une personne a été recrutée du fait de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à la cantine

La commission scolaire propose d'appliquer à compter de la rentrée scolaire prochaine 2024-2025 les tarifs suivants avec une augmentation du prix du repas :

1/le maintien d'une cotisation annuelle par famille inscrite aux services extra-scolaires cantine et garderie d'un montant de 15 €.

2/Tarifs 2024/2025

| Tarifs cantine | Avec cotisation | Sans cotisation |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Prix du repas | 4.35€ | 6.00€ |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-APPROUVE à compter de l'année scolaire 2024/2025 :

1/ le maintien d'une cotisation annuelle par famille inscrite aux services extra-scolaires cantine et garderie d'un montant de **15 €**.

2/les tarifs suivants le tableau ci-après :

| Tarifs cantine | Avec cotisation | Sans cotisation |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Prix du repas | 4.35€ | 6.00€ |

-AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Bernard LENSEL

Nbre conseillers : 16
Présents : 12 + 3 pouvoirs
Votants : 14 POUR - 1 ABSTENTION